



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E101061

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/05/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 482542362

Siret : 482 542 362 00033

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8009534

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F79896Y1244000/001 544441/11

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F79896Y1244000/001 544441/11

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ATELIER DU BATIMENT

QUARTIER BEAUVALLON
514 CHEMIN DE MERLET
26220 DIEULEFIT

Téléphone : 06 76 15 39 75

Portable : 06 76 15 39 75

Fax :

Site Internet :

E-mail : assistante@atelierdubatiment.com

Responsabilité légale :

EVIN FREDERIC GÉRANT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Couvreur,Maçon,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste)	06/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.